

ACTUALITE / Dans un entretien accordé le 5 juillet à Agra Presse, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau - qui vient d'être reconduit lors du dernier remaniement - explique ses récents arbitrages sur la déclinaison nationale de la future Pac et livre sa feuille de route.

Marc Fesneau : « Nous avons construit un PSN équilibré »

• **Votre premier grand dossier a été la déclinaison française de la Pac, le PSN, dont vous avez dévoilé la seconde version, le 1^{er} juillet. Quelle a été votre ligne? Que répondez-vous à la FNSEA qui vous accuse de ne pas avoir su résister à Bruxelles ?**

Le sujet n'est pas celui-là. Le premier PSN a été envoyé en décembre avec une architecture que je partage totalement, qui vise à avoir un ensemble le plus inclusif possible et cela n'est pas remis en question. Son architecture et ses grands équilibres n'ont pas été remis en cause.

Deuxièmement, ce n'est pas une négociation franco-française, c'est une discussion avec la Commission, qui a fait des remarques auxquelles nous sommes tenus de répondre.

Sur bien des sujets, nous avons trouvé des points d'atterrissage qui correspondaient à la vision française de la Pac. Il en reste un en finalisation sur la BCAA 7, sur la rotation des cultures, parce qu'il y a un sujet d'applicabilité qui n'est pas valable qu'en France.

C'est un sujet sur lequel la Commission est particulièrement exigeante et qui pose des problèmes en particulier pour les cultures de maïs. Nous sommes en train de trouver un chemin.

Sur la HVE (Haute valeur environnementale, NDLR), certains ne le trouvaient pas assez exigeant. Nous avons anticipé ce point.

Conformément aux engagements pris dès mai 2021, nous avons fait un travail de reformatage pour monter en termes d'exigences, avec notamment la suppression de la voie B. Il y a eu un comité la semaine dernière pour valider le nouveau cahier des charges qui va être mis en débat pendant deux mois de consultation publique. Ces changements, nous les avons construits pas contre mais avec les professionnels.



• **Dans cette deuxième version, l'idée était-elle aussi de répondre à la crise du bio ?**

La crise actuelle du bio est une crise économique, qui ne sera pas réglée par la Pac. Car quand le prix du lait bio est le même que le lait conventionnel, c'est une question d'organisation de filière et de dialogue exigeant avec la grande distribution. Le contexte, reconnaissons-le, n'est pas favorable, car l'inflation fait qu'il y a un déplacement de consommation du bio vers du plus conventionnel.

Je défends la HVE face à ceux qui la décrient. Pour moi, c'est un élément déterminant de l'inclusivité de la transition. Ce n'est pas « rien ou bio ».

La démarche HVE permet aux agriculteurs de se saisir de la transition et d'en être partie prenante. Le bio répond à d'autres contraintes et rend d'autres services environnementaux, d'où le différentiel qui est opéré entre les deux.

Mon dialogue avec la Commission c'est un dialogue exigeant. La question n'est pas de gagner ou perdre face à Bruxelles. Nous avons fait entendre nos arguments, puisque l'architecture globale du PSN (équilibre entre premier et deuxième pilier, entre grandes cultures et élevages) a été acceptée. Dans ce genre de discussion, on retient malheureusement les arbitrages moins faciles. Il y avait quand même 187 remarques, nous

ne sommes plus en discussion que sur trois. Ce n'est donc pas exact de laisser penser que l'on a cédé quoi que ce soit.

• **Vous arrivez en pleine période d'aléas climatiques, et en pleine réforme de l'assurance, qui doit être arbitrée d'ici mi-juillet, pour une entrée en vigueur en 2023. Où en sont les arbitrages ? Quelle est votre ligne ?**

L'objectif est une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 d'un texte qui a été publié en mars 2022.

C'est un engagement fort pour nos agriculteurs qui sont en première ligne face aux conséquences du changement climatique. J'ai conscience que c'est un temps très court, mais je suis confiant pour que nous tenions les délais. Nous ne pouvons pas nous retrouver avec une année de plus sans avoir modifié profondément le système assurantiel et les calamités, des systèmes qui sont à bout de souffle. Nous sommes dans un certain nombre d'impasses liées à la multiplication des aléas climatiques (grêle, gel, sécheresse...).

Il y a trop peu d'assurés et un système de calamités agricoles qui ne répond plus aux problèmes.

C'est la base de cette réforme pour construire un système dans lequel l'État mette plus de moyens pour faire en sorte que la couverture assurantielle soit meilleure, en particulier

pour les secteurs les plus mal couverts.

En juillet, nous allons réunir la conférence des filières pour définir les taux de couverture filière par filière. Nous devons nous mettre d'accord sur ce qui est financé par l'État, par les assureurs et la part que peuvent prendre en charge les agriculteurs, dans le cadre budgétaire qui a été fixé dans la loi, c'est-à-dire jusqu'à 600 millions d'euros par an, soit deux fois plus à terme, que le système actuel, en mobilisant la solidarité nationale.

Comme les contrats d'assurance se signent en général au mois d'août, on a besoin d'un cahier des charges qui permettent aux assureurs de proposer rapidement des contrats d'assurance pour la saison à venir. Une ordonnance doit être publiée en septembre.

Et en amont, j'insiste sur la nécessité de mettre en œuvre tous les outils de prévention et d'adaptation au changement climatique, notamment face au gel et à la grêle, en faisant appel à la technologie et à de nouvelles pratiques.

Tout ce que l'on peut faire doit être développé, et il faut aider à le financer.

C'est ce que l'on a fait dans le cadre du plan de relance avec plus de 200 millions d'euros, mais nous travaillerons aussi avec les Régions pour aller dans ce sens pour renforcer la résilience des exploitations.

(Source Agra Presse)

Les derniers arbitrages

Eco-régimes : une différence de 30 €/ha est proposée entre la bio et les autres certifications comme HVE.

Paiement JA : principe confirmé d'une aide forfaitaire avec application du principe de transparence pour les GAEC.

Notion d'actif pour bénéficiaire des aides PAC : maintien de l'interdiction de cumuler à partir de 67 ans pensions de retraites et aides PAC (application à partir de 2024).

Conditionnalité des aides PAC : la BCAA6 (couverture des sols) sera appliquée hors zones vulnérables Nitrates avec couverture automnale de 6 semaines minimum entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre.

BCAA7 : chaque année, sur au moins 35% des surfaces en grandes cultures, la culture principale diffère de la culture de l'année précédente et à compter de 2025, pour chaque parcelle, il faut avoir deux cultures principales différentes sur l'année en cours et les trois campagnes précédentes, ou bien un couvert hivernal présent chaque année (hormis pour les parcelles en maïs semence). Certains secteurs bénéficieront d'une disposition alternative reposant sur l'obligation d'obtenir un score de 3 points au titre de la diversification dans l'éco-régime.

BCAA 8 : extension de la période d'interdiction de taille des haies et des arbres entre le 16 mars et le 15 août.

Doublement du coefficient de pondération des haies utilisé dans la conditionnalité, l'éco-régime et HVE : 1 ml = 20 m² contre 10 actuellement.